



Fréquemment, de forts liens d'amitié se créent entre le guide et le malvoyant. GRSA

Amateurs de ski de fond, pourquoi pas devenir les yeux d'aveugles ?

NORD VAUDOIS Le Groupement romand des skieurs aveugles et malvoyants est à la recherche de guides pour le ski de fond.

DOMINIQUE SUTER

«C'est vite vu, si je n'ai pas de guide pour m'accompagner, je ne peux pas skier». Le constat d'Hervé Richoz, en charge de la communication au Groupement romand de skieurs aveugles et malvoyants (GRSA) est aussi brut que plein d'humour.

Depuis 1969, des personnes handicapées de la vue comptent sur leur binôme pour pouvoir pratiquer le ski. Ils sont actuellement quelque 150 handicapés de la vue et 300 guides en Suisse romande. Si en ski alpin, les guides (les rouges en référence à la couleur de leur veste) ne manquent pas, en ski de fond, les volontaires manquent à l'appel. «Les seules conditions consistent à être sûr de soi sur ses skis, avoir un bon niveau physique et être à l'aise avec le handicap», relève Hervé Richoz. Il précise: «En ski alpin, le niveau est assez élevé, car certains jaunes, (les malvoyants ont

des vestes de cette couleur), ont un très bon niveau de ski et descendent à des vitesses plus élevées qu'en ski nordique. Mais dans cette dernière discipline, il faut aussi être en bonne forme, car par exemple dans certaines descentes, il faut guider au bâton et cela nécessite de la force et une bonne condition physique.»

Une vie de club

Les candidats guides doivent passer un examen de ski et suivre un cours de sensibilisation avant d'entamer leur formation. Cet examen aura lieu le week end du 16-17 novembre aux Diablerets. Puis, les postulants pourront commencer leur formation qui dure six jours, à choix durant les deux semaines de camp organisées par le GRSA, soit durant la semaine du 18 au 25 janvier à Ulrichen (VS), soit du 1^{er} au 8 février dans le Jura. Ils devront être en possession de leur propre équipement sportif. La deuxième année, ils doivent participer à un week-end de remise à niveau, puis guider pendant quatre jours dans une semaine de vacances à choix, puis deux jours en privé. Après trois ans, il pourront échanger leur veste d'aspirant contre celle de guide officiel du GRSA.

Guider un handicapé de la vue

permet de leur ouvrir les portes des grands espaces enneigés. C'est aussi l'occasion, pour le guide comme pour son binôme, de faire des connaissances et développer de nouvelles amitiés. «Au sein du groupe, il n'y a pas les guides d'un côté, les guidés de l'autre. Nous formons un groupe très uni, nous partageons nos repas, nos moments de rigolades au bar au retour du ski ou lors des soirées en chalet. Les binômes développent souvent une forte amitié, et il n'est pas rare que certains se voient en dehors du GRSA. La plupart du temps, les guides aiment varier et accompagner différents skieurs».

L'utile et l'agréable

Les «rouges» sont indemnisés à hauteur de 40 francs par jour de guidage et logés en demi-pension lors de séjours de plus d'un jour. Ils ne doivent pas payer leur abonnement de ski. Chaque année, plusieurs camps de ski sont organisés: Montana, Saint-Moritz en ski alpin, le Haut Valais ou le Jura pour le ski nordique. Les destinations varient au gré des disponibilités et envies.

La formation coûte 400 francs. Si le candidat la réussit, le GRSA le rembourse après trois ans. Hommes et femmes, jeunes et moins jeunes jusqu'à 60 ans, spor-

tifs et amateurs, tout le monde peut trouver sa place au sein du groupe.

Médiateurs bienvenus

Certains skieurs malvoyants souffrent de pathologies supplémentaires. Aussi, des médiateurs, hommes ou femmes, sont recherchés. «Nous avons par exemple un jeune skieur aveugle qui souffre également de troubles autistiques. Le médiateur l'accompagne au ski, en plus du guide, et le seconde, lui explique ce qu'il se passe, l'aide à prendre ses marques. Il est aussi le garant de la prise de ses médicaments, l'aide à se laver, etc... Il surveille et jette un regard bienveillant sur la personne confiée.

Si, par malheur, un accident survient, seule la responsabilité du skieur malvoyant ou aveugle est en cause. «En tant que malvoyant, je ne peux pas skier sans guide. J'accepte donc de prendre le risque d'un accident», rassure Hervé Richoz. Il va de soi que chacun doit être assuré en responsabilité civile et accident.

Renseignements et inscriptions auprès de Catherine Gauchat, membre du comité et responsable de la formation au GRSA: cgauchat@grsa.ch